

Question de Monsieur Jean-Pierre VAN GORP, conseiller communal, du 9 mars 2010 -- Vraag van de heer Jean-Pierre VAN GORP, gemeenteraadslid, van 9 maart 2010

L'installation d'écrans plats d'ordinateurs dans tous les services communaux.

Voici déjà quelques années que de nombreux services ont pu bénéficier d'écrans plats d'ordinateurs, ce qui rend assurément le travail quotidien bien plus confortable.

Toutefois, cette installation n'a pas visé l'ensemble des services communaux. Il est à ce propos assez regrettable de constater que certains services sont même à présent dotés d'ordinateurs portables alors que d'autres sont encore avec de vieux écrans.

Il me semblait pourtant que l'achat d'un stock important d'écrans plats avait été prévu. Pourriez-vous me préciser si tel est le cas? Dans l'affirmative, quels seront les délais de livraison et combien d'agents sont encore dans l'attente de cette amélioration?

Réponse : (26 avril 2010)

Vous nous interrogez sur l'installation d'écrans plats et de postes de travail spécifiques dans l'administration.

Les normes actuelles pour le poste de travail et le matériel spécifique sont diffusés sur l'Intranet communal. Elles sont inchangées depuis 2007.

Les écrans plats étaient alors réservés aux guichets d'accueil de la population. Leur usage a cependant été élargi en 2008, pour des raisons d'ergonomie bien sûr, mais surtout dans le souci de réduire la consommation électrique de l'administration.

Chaque année, environ 150 écrans plats sont acquis et remplacent des anciens écrans cathodiques. Le cycle de renouvellement devrait donc s'étendre sur six ans.

Le déploiement a commencé principalement à la maison communale où la surconsommation électrique était à l'origine de pannes d'alimentation. Ce bâtiment sera terminé cette année.

Quelques écrans plats ont déjà été volés, d'autres ont été transportés ou échangés par le personnel y compris vers d'autres bâtiments. Ces déplacements de matériel sont normalement interdits mais difficiles à contrôler pour le service informatique.

L'attribution des ordinateurs portables respecte également es règles prévues. Leur diffusion est limitée pour de nombreuses raisons dont le coût très élevé (achat, amortissement et maintenance), le risque de vol, mais surtout leur inconfort d'usage. Ce qui explique le retour fréquent des utilisateurs à un poste fixe plus rapide et plus convivial.